AR Prefecture
063-200070712-20220524-20220524_02-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20220524-02

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :	58
Conseillers présents :	43
Suppléants ayant voix délibérative :	
Conseillers représentés :	7
Total votants :	50

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 13 mai 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :
Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Serap ALP à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

AVENANT DU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 20190912 du 12 septembre 2019 portant sur le projet de création d'un centre aquatique intercommunal ;

AR Prefecture
063-200070712-20220524-20220524_02-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Considérant les modifications techniques du projet suite à une évolution de l'agence Régionale de Santé concernant le traitement de l'eau.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée dans la construction d'un centre aquatique en marché global de performance qui a démarré en février 2021. Entre une évolution de la réglementation sur le traitement de l'eau et les besoins en aménagement intérieurs et extérieurs, des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires.

Des avenants au marché global de performance sont à contracter pour la réalisation de ces travaux avec les incidences financières correspondantes :

LOT 15 : Changement de la réglementation concernant les pataugeoires
L'article 3 de l'arrêté du 26 mai 2021 du code de la santé publique concernant le renouvellement de l'eau des bassins impose un recyclage de l'eau passant de 30 minutes à 15 minutes pour les bassins de moins de 10m^3 à partir du 1er janvier 2022.

Dans le cas du futur centre aquatique, la pataugeoire réservée au moins de 3 ans est soumise à cette obligation. Pour répondre à l'évolution de cette réglementation, une modification du diamètre des filtres de filtration est obligatoire ainsi qu'une modification du traitement de l'eau.

Concernant les modifications du traitement de l'eau en lien avec les analyses physico-chimiques le surcoût s'élève à 13 838.29 euros HT.
Pour répondre à la demande de l'Agence Régionale de Sante (ARS), le remplacement des filtres et les modifications techniques apportées représentent un surcoût de 17 000 euros HT.

Changement du nombre de jours concernant la fermeture technique :
Le marché initial du centre aquatique contracté dans le cadre du marché global de performance prévoyait une fermeture technique (vidange annuelle) de 7 jours. Dans le cadre des échanges avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et notamment le respect de la loi sur l'eau et des débits imposés (1.6 litres/seconde) pour vider les bassins, la fermeture du centre aquatique sera de 9 jours pour procéder à la vidange, le nettoyage, le remplissage et le temps de chauffe.

Suppression de la partie Mobilier :
Dans le cadre du marché global de performance contracté avec le mandataire retenu, une partie du mobilier était incluse pour un montant de 58 562.66 euros HT. Depuis la signature de ce marché, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a lancé de nombreuses consultations (mobiliers, défibrillateurs, produits d'hygiènes et d'entretiens) lui permettant d'obtenir de meilleures offres économiques.

LOT 13 : Création d'une cloison grillagée pour local stockage auto laveuse et les robots de bassin
Dans la partie réservée aux 3 clubs identifiés Fédération Française de Natation, une zone en cloison grillagée a été créée pour le stockage de l'autolaveuse et les robots de bassin. Cet espace fermé permettra de protéger ces équipements spécifiques de nettoyage des bassins.
Le coût de cette création est de 2 953.57 euros HT.

LOT 24 : Création chemin piéton parcelle TDM
Le site du centre aquatique sera équipé de 40 places de parking et de 2 déposes bus. Des places pour véhicules légers et bus sont existantes sur la zone d'ILOA.

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_02-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Un cheminement piéton sécurisé et éclairé permettra de relier ces places à l'entrée de l'équipement. La création du chemin sur la partie municipale sera prise par la Ville de THIERS permettant une harmonie et une intégration sur le site d'ILOA.
Le coût de l'aménagement de ce cheminement piéton sur la parcelle de TDM est de 24 841.75 euros HT.

LOT		MANDATAIRE	AVENANT ET MONTANT EN € HT
15	Traitement eau	CDR Construction	30 838.29
13	Serrurerie	CDR Construction	2 953.57
24	VRD	CDR Construction	24 841.75
	Mobilier	CDR Construction	- 58 562.66

D'un montant initial de 10 137 189.60 euros HT, le montant total du marché est porté à 10 137 260.60 euros HT.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** ces avenants au marché global de performance du centre aquatique ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la réalisation de la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 43	Représentés : 7	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 50	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_02-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022